



LA FIN DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Répondre aux besoins vitaux et sociaux élémentaires des ménages

EDF accompagne ses clients particuliers en situation d'impayés en mettant fin aux coupures d'alimentation en électricité tout au long de l'année, à partir du 1^{er} avril 2022.

Avec cette mesure, EDF va plus loin que ses obligations réglementaires en remplaçant la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA (1000 W).

Qui est concerné par la limitation de puissance ?

Hors période de trêve hivernale, elle s'applique à tous les clients particuliers d'EDF en situation d'impayés, sauf s'il existe une impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation électrique du logement.

En période de trêve hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars), une attention particulière est apportée aux clients aidés pour lesquels est rétablie la puissance souscrite. Les clients non-aidés peuvent se voir limités à 2 ou 3 kVA en fonction de leur puissance souscrite.

Que faire lorsqu'un ménage est limité ?

Un ménage limité reste en situation d'inconfort. Cette mesure ne constitue pas une solution aux problèmes de précarité, et tout doit être mis en œuvre pour que cette situation d'urgence sociale ne se pérennise pas.

> Les clients en difficulté peuvent contacter directement le service client d'EDF au numéro indiqué sur leur facture.

> Pour les professionnels de l'action sociale, les 230 experts Solidarité d'EDF sont joignables via le Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS) ou par téléphone (numéros ci-dessous réservés aux travailleurs sociaux et aux élus).

Que peut-on faire fonctionner avec 1 kVA ?

Avec 1000 W, on peut faire fonctionner :

- La lumière**
Ampoule Led (5 - 20 W)
Incandescence (65 - 100 W)
- Le froid**
Congélateur (100 W)
Réfrigérateur - congélateur (100 W - 150 W)
- Le multimédia**
Téléphone portable (6 - 10 W)
PC portable (30 - 40 W)
TV Led 50 pouces (100 W)

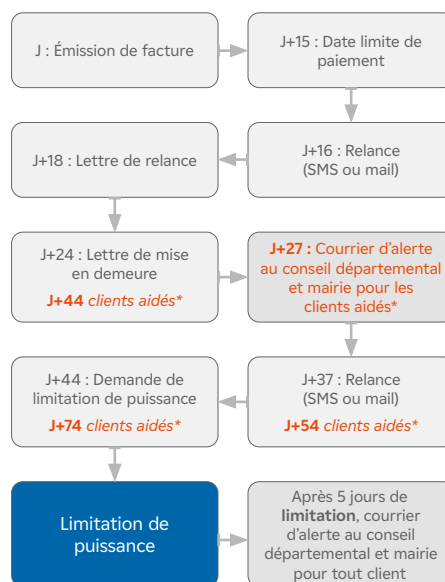
Avec 1000 W, on ne peut pas faire fonctionner :

- 1 radiateur 1500 W**
1500 W
- 1 cumulus (180 L)**
1500 W
- 1 plaque cuisson vitrocéramique**
1200 - 2000 W
- 1 lave-linge**
2000 W
- 1 four électrique**
2500 W

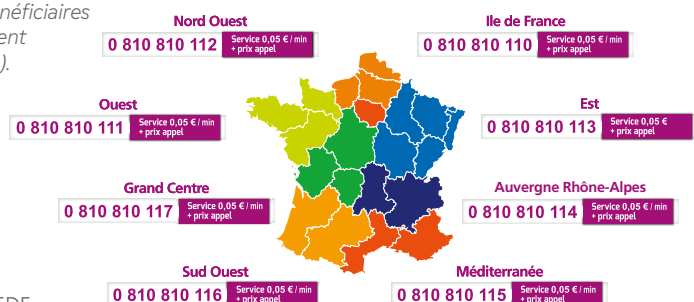
Source : EDF R&D

Qu'est-ce que la limitation de puissance ?

Beaucoup plus solidaire et responsable qu'une coupure d'électricité, la limitation de puissance permet de répondre aux besoins vitaux et sociaux élémentaires des ménages. Elle intervient en dernier recours afin que le client soit incité à régulariser sa situation, les factures d'énergie restant dues.



* Les clients dits « aidés » sont les clients identifiés comme bénéficiaires d'une aide au paiement (chèque énergie, FSL).



En cas de dépassement de puissance, le compteur disjoncte. S'il s'agit d'un compteur Linky, le ménage peut le réenclencher lui-même. Sinon, il lui faut appeler le numéro du service client qui figure sur sa facture EDF.



CHÈQUE ÉNERGIE

La campagne 2022 du Chèque Énergie a démarré !

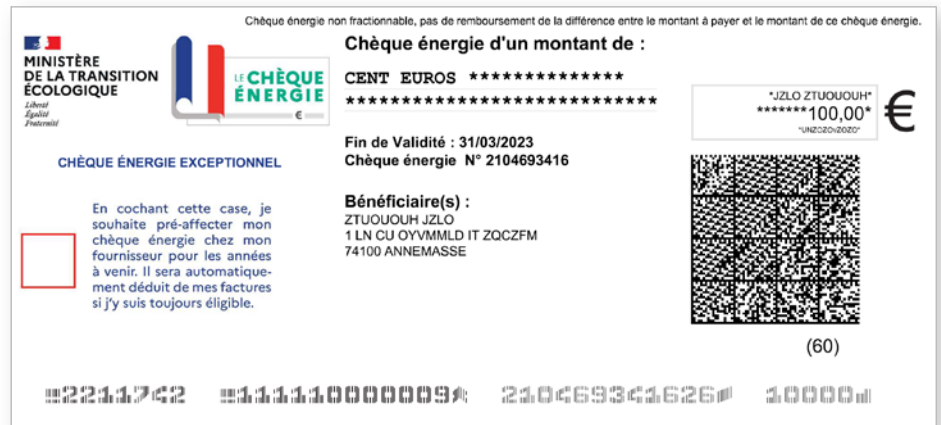
L'ensemble des chèques sont envoyés par l'État à leur bénéficiaire, entre la fin du mois de mars et la fin du mois avril.

En cette période de hausse des prix de l'énergie, nous conseillons aux bénéficiaires de transmettre le chèque énergie en ligne sur le site «chequeenergie.gouv.fr» plutôt que par courrier. C'est simple, gratuit et le chèque sera déduit plus rapidement de leurs factures !

L'envoi postal du Chèque Énergie accompagné d'une photocopie de la dernière facture ou de l'échéancier de paiement est toujours possible à l'adresse EDF – TSA 81401 - 87014 LIMOGES CEDEX 1.

Les chèques énergie sont valables jusqu'au 31 mars 2023.

Le bénéficiaire peut pré-affecter son chèque énergie et ainsi le déduire directement de sa facture d'électricité ou de gaz naturel à l'avenir, s'il est toujours éligible. La pré-affectation du chèque énergie se fait de préférence en ligne sur le site www.chequeenergie.gouv.fr, ou, à défaut, en



ou, à défaut, en cochant la case rouge directement sur le chèque énergie avant de l'envoyer par courrier à EDF.

Le bénéficiaire a le droit également à des protections associées au chèque énergie qui sont automatiques ou qu'il faut activer dans

certain cas (voir feuillet « Attestations » de son chèque énergie).

Retrouvez toutes les informations sur le chèque énergie sur le site «particulier.edf.fr» et auprès de vos interlocuteurs des Pôles Solidarité d'EDF en région.

CONGRES UNCCAS 2022

EDF aux côtés de l'UNCCAS dans la lutte contre la précarité énergétique

EDF était présent au congrès 2022 de l'UNCCAS les 28 et 29 mars à Paris. Durant cet événement, EDF a animé avec la Fondation Abbé Pierre une conférence sur le thème «*Précarité énergétique : comment accompagner sans couper ?*».

En introduction, EDF a rappelé aux participants ses engagements de longue date

visant l'accompagnement des clients les plus démunis, ainsi que l'annonce, en novembre 2021, de l'arrêt des coupures d'électricité dans le cadre de la journée nationale contre la précarité énergétique.

La Fondation Abbé Pierre a salué l'initiative prise par EDF de mettre en œuvre cette mesure tout en souhaitant que les autres

fournisseurs appliquent cette règle.

EDF a précisé qu'à partir du 1^{er} avril 2022, les coupures d'électricité sont remplacées par une réduction de puissance à 1 kVA pour les clients particuliers d'EDF en situation d'impayés. Une telle puissance permet d'assurer un service minimum en attendant que le client régularise sa situation, les factures d'énergie restant dues. EDF a rappelé que cette limitation de puissance intervient dans tous les cas, en ultime recours, à la suite d'un processus de relances.

En conclusion de cette conférence, EDF et la Fondation Abbé Pierre ont souligné que la limitation de puissance ne doit pas conduire à pérenniser des situations d'urgence sociale ou ralentir les prises en charge par les services sociaux. Au contraire, cette disposition doit permettre aux ménages en difficulté de trouver, avec l'appui des travailleurs sociaux, des solutions à leurs difficultés de paiement dans un contexte moins critique.

Les échanges avec les professionnels de l'action sociale se sont ensuite poursuivis sur le stand EDF où les équipes des Pôles Solidarité d'EDF en région ont pu expliquer plus en détail la politique solidarité d'EDF.



EN DIRECT DE VOS RÉGIONS

NORD-OUEST

Ateliers éco-énergie à Évreux afin d'aider les foyers à réduire leurs factures

Sous forme de stands interactifs, des ateliers éco-énergie ont eu lieu à Évreux dans le hall de la Maison des Solidarités le 7 mars 2022. Ils ont été mis en place par le Département de l'Eure et par l'association SOLiHA, dont l'objectif principal est de favoriser l'accès et le maintien des personnes fragilisées dans leur habitat.

À cette occasion, EDF a pu informer le public sur des gestes simples et des astuces

afin de mieux maîtriser ses consommations d'électricité, de gaz et sur l'utilisation du chèque énergie.

EDF a fourni des kits énergie à chacun des participants qui comprend notamment des ampoules basse consommation, sablier de douche, prise coupe veille, et mousseur.



GRAND CENTRE

Atelier écogestes auprès du CCAS à Châteauroux

Le 4 mars, au foyer des jeunes travailleurs de Châteauroux, une quinzaine de travailleurs sociaux ont participé à un atelier sur les écogestes.

Cet atelier était animé par Sandrine Bour-nazeaud, Correspondante Solidarité d'EDF, sous la forme d'un jeu pédagogique, afin d'aider les bénéficiaires à modifier leurs gestes de tous les jours pour faire des économies d'énergie.



OUEST

L'épicerie sociale de Coulaines et EDF : un partenariat pour sensibiliser aux économies d'énergie

L'Épicerie sociale « Les Sources »* gérée par le CCAS de Coulaines et EDF ont organisé conjointement, le jeudi 24 février 2022 dans les locaux du CCAS de Coulaines, une réunion d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie auprès des bénéficiaires de la structure sociale pour les aider à

mieux gérer leur consommation en énergie.

Lors de cette journée, Hervé Mardelé, Correspondant Solidarité d'EDF, s'est attaché à transmettre des informations pratiques et faciles à mettre en œuvre sur les économies d'énergies. Il a également fait un tour de

l'actualité, très riche en matière d'énergie : les causes de l'augmentation du prix des énergies et les dispositifs mis en place par l'État pour limiter ces hausses, le chèque énergie exceptionnel de 100 € et le lancement prochain de la campagne d'envoi des chèques énergies 2022 et la fin des coupures pour les clients particuliers d'EDF.

Les 19 participants étaient attentifs aux informations délivrées et ont apprécié les kits énergie qui leur ont été remis afin qu'ils puissent équiper leurs logements et réaliser des économies d'énergie.

* L'Épicerie sociale « Les Sources » a pour vocation de fournir à 180 familles des denrées alimentaires à moindre coût. Son objectif est double : permettre aux personnes les plus démunies de choisir les produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien dont elles ont besoin et mettre à la disposition des familles des ateliers (cours de cuisine, cours de tricot ou encore séances de gymnastique en partenariat avec les Jeunesses Sportives de Coulaines).





Le Crédit Agricole des Côtes-d'Armor et EDF, unis pour accompagner les clients en difficulté

Le Crédit Agricole des Côtes-d'Armor et EDF ont renouvelé leur partenariat lundi 31 janvier 2022 à Ploufragan. Ce rapprochement entre les actions du Point Passerelle du Crédit Agricole et les compétences d'EDF permet aux clients en situation de fragilité de trouver des solutions aux dettes énergétiques et faire des économies d'énergie grâce à un suivi personnalisé.

Le partenariat entre le Crédit Agricole des Côtes-d'Armor - Point Passerelle et EDF s'inscrit dans la durée avec un engagement fort depuis juin 2014, qui repose sur trois actions :

- Des aides et des accompagnements pour apporter des solutions aux dettes énergétiques
- Des actions de formation aux usages de l'énergie
- Une information sur le dispositif du chèque énergie et sur l'amélioration thermique des logements

« La diversité et l'efficacité de nos accompagnements sont à la hauteur des partenariats. En 2022, l'énergie est au centre des préoccupations des ménages. Le partenariat avec EDF prend donc plus que jamais son sens » explique Pascale Le Morvan, Présidente de l'association Point Passerelle Crédit Agricole 22.

« Notre objectif est de faire en sorte que l'énergie ne soit pas un facteur aggravant dans une situation de précarité » indique Frédéric Cosperec, directeur du développement territorial EDF Bretagne.

Le Point Passerelle est un dispositif gratuit qui accompagne des personnes en difficulté, le plus souvent fragilisées par un ou plusieurs événements de la vie tels que le chômage, le décès, le divorce, la maladie ou encore un accident.

Au Crédit Agricole des Côtes-d'Armor, les ménages sont détectés par les agences bancaires, les administrateurs, les services sociaux ou les associations partenaires du dispositif. Ils sont ensuite reçus par des

conseillers Passerelle dédiés et expérimentés. Après un diagnostic personnalisé, des accompagnements humains et financiers sont proposés : conseil, gestion du budget familial, aide aux démarches, médiation de créances, microcrédit social, prévention de surendettement. En 2021, 240 familles ont bénéficié de cet accompagnement.



De gauche à droite : Joëlle IZEMBARD (Conseillère Solidarité EDF), Nicolas FERON (Correspondant Solidarité EDF), Frédéric COSPEREC (Directeur du développement territorial EDF), Catherine DENIS (Animatrice Point Passerelle Crédit Agricole 22), Françoise MEILLON-HELSEY (Conseillère Point Passerelle Crédit Agricole 22), Pascale LE MORVAN (Présidente Point Passerelle Crédit Agricole 22), Ludovic LEMARECHAL (Responsable d'Equipe Solidarité EDF), Frédéric LE COZ (Directeur RH et Communication Crédit Agricole 22), Olivier DESPORTES (Président Crédit Agricole 22)

Un forum de l'habitat en Loire-Atlantique pour sensibiliser les habitants du territoire et lutter contre la précarité énergétique : EDF s'unit à Saint-Nazaire Agglomération et les CCAS de Saint-Nazaire et Trignac

La CARENE - Saint Nazaire Agglomération a organisé le mercredi 9 mars 2022 son 2ème forum Energie Habitat à Trignac (44). Lors de cet événement accessible à tous et ouvert à l'ensemble des communes, en partenariat avec les CCAS de Saint Nazaire et Trignac, France Rénov' et EDF Solidarité, les participants ont pu obtenir des conseils

pour diminuer leurs consommations d'eau, de gaz ou d'électricité, avec les écogestes simples à adopter et les petits équipements d'économies d'énergie à installer ou encore des travaux de rénovation énergétique à mener dans leur logement.

Des spécialistes de l'énergie et de l'habitat ont pu répondre aux différentes

problématiques : l'accès aux droits et aux aides sociales, la possibilité de visite et de diagnostic à domicile (étude de factures, petits équipements), les aides et l'accompagnement aux travaux, la présentation d'écogestes et le dispositif du chèque énergie.

Jocelyn Robin, Correspondant Solidarité d'EDF Loire-Atlantique et deux Conseillers du Pôle EDF Solidarité Ouest, Véronique Richard et Denis Lecapitaine, ont animé ce temps d'échanges, auprès d'une trentaine de participants, dans le cadre des actions d'EDF pour la lutte contre la précarité énergétique avec l'accompagnement et les conseils, l'aide au paiement via le Fonds Solidarité Logement (FSL) et l'implication forte dans la rénovation de l'Habitat.

Ce partenariat autour de ce forum symbolise l'ambition commune d'accompagner les foyers en difficulté. Il doit permettre de mieux informer les ménages vulnérables sur les aides à l'énergie, les écogestes à réaliser à la maison et la maîtrise de l'énergie.





EST

Finances & Pédagogie et EDF s'engagent pour lutter contre la précarité énergétique des ménages dans le Grand Est et en Bourgogne Franche-Comté

EDF et Finances & Pédagogie unissent leurs efforts pour permettre aux foyers aux revenus modestes, ou faisant face à de graves difficultés financières, de maîtriser leur consommation d'énergie et leur budget.

Les familles fragilisées par l'endettement ou les pratiques bancaires à risque sont souvent confrontées à la précarité énergétique.

Finances et Pédagogie et EDF proposent des services communs, pouvant notamment prendre la forme d'ateliers, aux partenaires sociaux en s'appuyant sur des acteurs de terrain comme les CCAS, les départements, les associations ou toute autre structure volontaire.

L'objectif est de permettre aux publics ciblés de bénéficier d'informations sur les différents dispositifs de lutte contre l'exclusion et la précarité énergétique, les outils de maîtrise de l'énergie, le chèque énergie... et par voie de conséquence sur la gestion budgétaire.

Des actions de prévention et d'éducation, destinées à soutenir le bon usage des énergies pour favoriser les économies et maîtriser les dépenses, en y associant l'éducation budgétaire et financière sont prévues.



De gauche à droite : Patrice Cros, Directeur France de Finances et Pédagogie et François Gonczi, Directeur Commerce EST d'EDF.

Déjà très engagées auprès des publics fragilisés, EDF et Finances & Pédagogie démontrent une volonté forte de coopération pour aller encore plus loin et être toujours plus pertinents dans les réponses apportées.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Mobili'Dôme à Aubière

Le 10 février 2022, le mobili'Dôme s'est arrêté sur le site EDF d'Aubière. Ce dispositif mobile, qui est le fruit d'un partenariat entre EDF et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, sillonne les zones hors métropole du département depuis fin 2019, afin de présenter les différentes solutions pour améliorer l'habitat, lutter contre la précarité

énergétique et adapter les logements au vieillissement. Une mission essentiellement tournée autour de la sensibilisation des habitants, en lien avec les CCAS locaux et les Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale. EDF Solidarité se fait le relais de chaque tournée pour inciter les acteurs sociaux locaux à faire venir du public

dans le Mobili'Dôme. Depuis fin 2019, et malgré les aléas de la situation sanitaire durant laquelle le Mobili'Dôme a permis d'assurer une campagne de vaccination en zone rurale du département, ce sont plus de trente tournées qui ont été réalisées.

Des livres pour soutenir les familles en précarité énergétique avec le Secours Catholique de l'Isère

Le lundi 21 mars, EDF a remis 100 livres « Jérémie et la maison malade » au Secours catholique de l'Isère. « Jérémie et la maison malade » est un livre jeunesse rédigé par des étudiants de l'INP Grenoble, Institut d'ingénierie et de management, avec le soutien de la chaire d'excellence Hope et EDF. Ce livre à destination des familles a un double objectif : expliquer simplement aux enfants la précarité énergétique, mais surtout encourager les familles en difficulté à faire les démarches pour être aidé.

